

Wifi et téléphone DECT-IP dans les écoles

Intervention lors du Conseil général du 26 février 2018

**Renouvellement des serveurs informatiques et de téléphonie (point 8 de l'ordre du jour)**

Monsieur le Président, chers collègues, Madame Messieurs les Conseillers communaux,

Comme la plupart d'entre-nous, je regrette l'obsolescence programmée que nous impose le domaine informatique en général et de communication en particulier. Ce qui me choque le plus et a priori personne ici n'y peut rien, c'est que les collectivités soient obligées de passer par l'opérateur national, Swisscom. Or, son concurrent, Sunrise permet de conserver les appareils existants sans devoir migrer vers la téléphonie IP et les risques accrus de pannes qu'elle comporte. Voici pour l'entame et un élément sur lequel nous n'avons malheureusement pas d'emprise...

L'objet qui nous est soumis ce soir soulève une autre problématique qui vous sera peut-être passé inaperçue... Je pense ici à l'installation d'antenne DECT-IP

Et pourtant, certain d'entre vous se souviennent peut-être encore de ce qui s'est passé en 2012 à Châtel-St-Denis ?

Une salle de classe a dû fermer à cause des effets délétères des ondes dans le bâtiment de « La Châteloise ». Il s'agissait certes d'un cas extrême ayant rendu plusieurs enfants malades...

Dans un premier temps la commune a refusé de câbler le réseau. Puis suite à une séance dans la salle d'école posant problèmes à nombre d'enfants souffrant notamment de maux de tête, des parents ont menacé de faire la grève de l'école et alors les autorités ont agi...

Or, aujourd'hui, le message qui nous est soumis évoque la pose d'antennes DECT-IP. Il s'agit d'onde et à ma connaissance, ces ondes sont pires que celles de nos chers smartphones. Elles viennent surtout s'ajouter au cocktail d'ondes devenues usuelles.

Ceci m'inquiète et je ne suis pas le seul, lorsque l'on sait qu'en France le Wifi est interdit dans les écoles primaires. Bon c'est la France me direz-vous... Mais en Suisse, le canton de Neuchâtel a pris la même mesure, appliquant ainsi le principe de précaution. En effet, les enfants sont particulièrement vulnérables aux ondes et il y a lieu de les protéger tout aussi particulièrement. Ce d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un espace public quelconque, mais d'école obligatoire. Et oui, les enfants n'ont pas le choix d'y aller. Dans ces circonstances, nous, élu communaux, n'avons pas le droit de leur imposer des ondes qu'ils auront à supporter à longueur de journée !

Cette précaution est d'autant plus importante que le projet d'école du Sacré cœur sera en béton et constituera donc une cage de Faraday dans laquelle les ondes auront tout loisir de ricocher...

Je voterai en faveur de cet objet, mais j'espère que l'exécutif entendra cet appel et limitera les ondes autant que faire se peut en évitant les antennes en tout genre et en particulier les antennes DECT-IP évoquées dans ce message.